



# Plan d'action 2012-2015 à l'égard des personnes handicapées

## Reddition de comptes 2012-2013

---

**Avril 2014**

Le présent document a été produit par  
le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

**Coordination et rédaction**

Direction générale des politiques, de la veille et de l'évaluation de programmes

**Révision linguistique**

Sous la responsabilité de la Direction des communications

**Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :**

Renseignements généraux  
Direction des communications  
1035, rue De La Chevrotière, 26<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 266-3363  
Ligne sans frais : 1 855 390-7130

Ce document peut être consulté  
sur le site Web du Ministère :

[www.mesrst.gouv.qc.ca](http://www.mesrst.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2014

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

## Reddition de comptes pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013

---

### Note

Le 20 septembre 2012, le gouvernement a annoncé, par le décret 878-2012, que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie exerce les fonctions du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en ce qui a trait à la recherche, à l'innovation, à la science et à la technologie prévues à la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Il annonçait également que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie exerce les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en matière d'enseignement supérieur. Par conséquent, le présent rapport rend compte des résultats atteints au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013 concernant les engagements en matière de recherche, d'innovation, de science, de technologie et d'enseignement supérieur dans le Plan d'action 2012-2015 à l'égard des personnes handicapées.

Objectif	Action	Période	Indicateur	État de réalisation	Suite à donner
1. Favoriser l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées	1.1 Soutenir des projets de sensibilisation à l'entrepreneuriat en milieu scolaire, adaptés aux différentes clientèles, dont les personnes handicapées.	2012-2013	Nombre de projets financés	Non réalisé. Les modalités de mise en œuvre du programme soutenant cette action ne permettent pas de cibler des clientèles particulières, dont les personnes handicapées.	Aucune.
2. Améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur des étudiants en situation de handicap	2.1 Soutenir financièrement les établissements collégiaux et universitaires offrant des services aux étudiants en situation de handicap.	2012-2013	Montants alloués	Réseau collégial public : 12 953 500 \$  Réseau collégial privé : - Accessibilité au collégial des étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention : 349 700 \$ - Services d'interprétariat : 77 502 \$  Réseau universitaire : 1 544 074 \$	Lors du Sommet sur l'enseignement supérieur, en février 2013, le gouvernement a annoncé des investissements pour le soutien aux étudiants en situation de handicap à l'enseignement postsecondaire : - en 2013-2014, 2,13 M\$ seront alloués au réseau collégial; - en 2014-2015, d'autres sommes s'ajouteront à la suite du transfert des responsabilités associées au Programme d'allocation pour des besoins particuliers (PABP) vers les établissements d'enseignement (3,8 M\$) ainsi qu'à la suite du réinvestissement universitaire.
	2.2 Réviser les programmes de soutien à l'accueil et à l'intégration des étudiants en situation de handicap afin d'assurer la cohérence entre les programmes et le modèle d'organisation des services.	2012-2013	Nombre de programmes mis à jour	Des travaux ont été réalisés avec le réseau des collèges privés agréés aux fins de subvention en vue de fusionner les annexes budgétaires relatives au soutien aux étudiants en situation de handicap en 2013-2014.	L'ensemble des programmes de soutien sera révisé en vue du transfert du PABP prévu le 1 <sup>er</sup> septembre 2014.
	2.3 Assurer le suivi de l'implantation du modèle d'organisation des services à l'intention des étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, et du plan d'action qui l'accompagne.	2012-2013	Nombre d'objectifs réalisés ou en voie de réalisation	Onze objectifs sur quatorze étaient en voie de réalisation.	L'ensemble des objectifs sera réalisé ou en voie de réalisation en 2013-2014.

Objectif	Action	Période	Indicateur	État de réalisation	Suite à donner
3. Favoriser l'accès à l'aide financière aux études aux personnes handicapées	3.1 Organiser des activités d'information générale sur les mesures d'aide financière.	2012-2013	Nombre d'activités d'information et de formations offertes	Dix-huit séances d'information et de formation ont été offertes aux responsables de l'aide financière aux études des établissements d'enseignement dans le cadre du Programme de prêts et bourses.	Activité récurrente.
	3.2 Maintenir l'accessibilité de l'information générale, à propos de l'Aide financière aux études, sur le site web du Ministère ainsi que dans le document <i>Une aide à votre portée</i> .	2012-2013		Réalisé.	Activité récurrente.
	3.3 Offrir un choix d'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour les besoins particuliers, entre le format papier et le format numérique du formulaire.	2012-2013	Période de mise en disponibilité du formulaire en version papier	Non réalisé. Ce projet n'a pas été retenu en raison des modifications importantes prévues au Programme pour les années à venir.	Aucune.
	3.4 Maintenir l'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour les besoins particuliers, des services en ligne de l'Aide financière aux études sur le site Web du Ministère.	2012-2013		Réalisé.	Activité récurrente.
	3.5 Maintenir le versement des montants d'aide financière par dépôt direct dans le compte bancaire des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et du Programme d'allocation pour les besoins particuliers.	2012-2013		Réalisé.	Activité récurrente.

Objectif	Action	Période	Indicateur	État de réalisation	Suite à donner
4. Faciliter l'accès aux documents et aux services aux personnes handicapées	4.1 Améliorer l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère aux personnes handicapées.	2012-2013	Nombre de pages Web accessibles et conformes aux normes	95 % des pages Web accessibles.	Poursuivre les efforts afin que l'ensemble (100 %) des pages web soient accessibles et conformes aux normes.
	4.2 Maintenir l'accessibilité des documents conformément aux standards web d'accessibilité pour les personnes handicapées.	2012-2013	Nombre de documents accessibles	Dix-huit documents accessibles.	Poursuivre les efforts afin d'augmenter le nombre de documents accessibles. À cet effet, plusieurs conseillers de la Direction des communications suivront des formations sur l'accessibilité au cours des prochains mois.
5. Faciliter le repérage des plaintes reliées aux besoins des personnes handicapées	5.1 Implanter un nouveau processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées.	2012-2013	Période de mise en œuvre et de rodage du nouveau processus	Le système de gestion des plaintes (Sentinelle) permet désormais aux répondants de cocher si la plainte concerne une personne handicapée.	Aucune.  Le système est fonctionnel et l'extraction des données est possible.
6. Favoriser l'embauche des personnes handicapées	6.1 Maintenir les efforts en vue d'atteindre la cible du Plan d'embauche du gouvernement du Québec, fixée à 2 % pour les personnes handicapées.	2012-2013	Nombre et pourcentage d'employés handicapés	Au 2 avril 2013, le taux de représentativité des personnes handicapées dans les effectifs réguliers du Ministère s'élevait à 2,3 %, soit un total de onze personnes, réparties comme suit en fonction de la catégorie d'emploi : une personne occupant un emploi de niveau technique et dix personnes occupant un emploi de bureau (source : Rapport annuel de gestion 2012-2013 du Ministère).	Poursuivre les efforts en vue d'atteindre la cible du Plan d'embauche du gouvernement du Québec, fixée à 2 % pour les personnes handicapées.

*Enseignement supérieur,  
Recherche, Science  
et Technologie*

Québec 